Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_88-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°25

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EAUX ET VILAINE

La présente délibération a pour objet de confirmer son adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein d'Eaux et Vilaine.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération a transféré au 1er janvier 2019 « sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et est membre du syndicat, en lieu et place de ses communes membres.

VU le Code de l'environnement, et notamment son article L211-7 liée à la compétence GEMAPI ;

VU l'article 59 de la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7 et L. 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté inter préfectoral en date du 15 septembre 2017 actant le transfert de la compétence relative à « l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » ;

VU la délibération de REDON Agglomération en date du 18 décembre 2017 demandant son adhésion à l'Eaux et Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_88-DE

VU l'arrêté de la préfecture de la Loire Atlantique du 13 septembre 2018 approuvant les statuts de Eaux et Vilaine, syndicat mixte ouvert à la carte ;

VU le comité syndical d'Eaux et Vilaine du 13 décembre 2018 approuvant le projet de protocole de transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques » entre les 4 EPCI (REDON Agglomération, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) et l'EPTB Vilaine ;

VU la délibération du 17 décembre 2018 de REDON Agglomération validant le transfert de la compétence des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'Établissement Public Territorial Eaux et Vilaine ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de nommer deux délégués titulaires.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein d'Eaux et Vilaine :**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Titulaires
Jean-François MARY
Franck HERSEMEULE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34